

## **Ministère de la santé, Protocole "Protéger les aînés sans les isoler : Assouplissement des recommandations à destination des EHPAD pour les fêtes de fin d'année", 11 décembre 2020**

11/12/2020

Le protocole publié par le ministère des solidarités et de la santé le 11 décembre 2020 a pour objet d'actualiser les recommandations relatives à l'organisation des fêtes de fin d'année au sein notamment des unités des soins de longue durée (USLD) au regard de l'évolution de la situation épidémique. Il vise en particulier à sécuriser les visites des proches ainsi que les sorties des résidents en famille et l'organisation d'événements festifs au sein des établissements pour ces fêtes.

Les mesures applicables aux visites des proches sont assouplies dans l'ensemble des établissements, y compris dans ceux recensant des cas Covid. Les visites demeurent organisées sur rendez-vous en semaine et le week-end, et doivent se tenir dans un espace dédié aménagé pour garantir le respect des gestes barrières. Les visites auprès des résidents Covid+ peuvent être autorisées à titre exceptionnel, si l'état de la personne le justifie, par la direction de l'établissement. Ces visites doivent avoir lieu en chambre (deux visiteurs maximum) et respecter l'ensemble des règles d'hygiène et du strict respect des gestes barrières et de distanciation physique. De manière générale, une augmentation des jauges (nombre de visiteurs par résident et nombre maximal de visiteurs accueillis simultanément par plage de rendez-vous) et de la durée des plages de rendez-vous peut être envisagée afin de faciliter l'organisation des visites et permettre aux familles de se retrouver dans des conditions plus conviviales.

Ces recommandations sont applicables à compter du 15 décembre 2020 et prendront fin le 3 janvier 2021.

Saisie par le ministère délégué chargé de l'autonomie, la HAS a également publié des recommandations à destination des familles rendant visite à un proche résidant en EHPAD afin de les informer sur les conditions de visite mais aussi de favoriser le dialogue avec les professionnels.

Au-delà de cette période (15 décembre 2020 - 3 janvier 2021), les recommandations de l'AP-HP « Déroulement des visites des familles et proches en unités de soins de longue durée (USLD) pendant la période de l'épidémie de covid-19 » seront à nouveau en vigueur.